

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Groupe scolaire Notre Dame du Pont –  
Notre Dame Auxiliatrice  
Ecole primaire privée  
Notre Dame Auxiliatrice  
Lanester (56)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° 0561028N\_RNPP



*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole primaire privée Notre Dame Auxiliatrice \_ Région Bretagne \_  
Département du Morbihan \_Lanester (56)  
Note de Première Phase (NPP) N° 0561028N\_RNPP*

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

**Groupe scolaire Notre Dame du Pont –  
Notre Dame Auxiliatrice  
Ecole primaire privée  
Notre Dame Auxiliatrice  
Lanester (Morbihan)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

N° 0561028N\_RNPP



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Paul-Guilhem Jarre	Ingénieur d'études
<b>Vérificateur</b>	Eric Puydebois	Directeur de projet
<b>Approbateur</b>	Anne Bariteau	Directrice de projet

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

**L'école primaire privée Notre Dame Auxiliatrice** (0561028N) est localisée au n°134 de la rue Jean Jaurès à Lanester (56) dans le quartier résidentiel « le Cheval-Blanc », à l'ouest de la ville.

Cet établissement, construit en 1939, accueille, à la rentrée 2010, 290 enfants âgés de 3 à 11 ans, encadrés par 20 adultes (personnel enseignant et encadrant). Il fait partie du groupe scolaire Notre Dame du Pont - Notre Dame Auxiliatrice qui comprend également un collège (n°0560142A). Le collège fait l'objet d'un diagnostic présenté dans un rapport spécifique (0560142A \_RNPP).

Le groupe scolaire Notre Dame du Pont - Notre Dame Auxiliatrice, propriété de l'Association d'Education Populaire (AEP), s'étend sur une surface d'environ 7 800 m<sup>2</sup> qui comprend :

- le bâtiment A accueillant l'administration et des salles de classes du collège,
- le bâtiment B accueillant un restaurant scolaire et un logement de fonction,
- le bâtiment C accueillant des salles de classe de l'école primaire,
- le bâtiment D accueillant au rez-de-chaussée des salles de classe de la maternelle et un étage accueillant des salles de classe du collège,
- des espaces extérieurs, majoritairement recouverts d'enrobé en bon état (cours de récréation et aire de sports),
- deux sous-sols situés sous les bâtiments C et D.

Lors de la visite, il a été constaté que seule une partie des bâtiments A et B comportait un vide sanitaire ou un sous-sol. Cette école n'a pas de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé sur site (y compris dans les vides sanitaires). Les bâtiments sont dans un bon état général.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

L'école primaire privée Notre Dame Auxiliatrice (0561028N) a été construite en 1939 en contiguïté d'une parcelle ayant abrité un garage et une station-service répertoriés dans la base de données BASIAS sous le n° BRE5601228 et BRE5600455 ce qui a motivé l'intégration de cet établissement scolaire à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Ce garage et cette station-service ont été exploités de 1949 aux années 90. La parcelle sur laquelle ils étaient implantés est aujourd'hui, partiellement occupée par un atelier de traitement de vitrages.

Trois autres sites BASIAS ont été recensés à moins de 100 m de l'ETS. Il s'agit d'une ancienne station-service (BRE5601185), d'un ancien dépôt de liquides inflammables (BRE5601180) et d'une autre station-service (BRE5601170) respectivement situés à 10, 50 et 100 m par rapport à l'école primaire.

Aucun autre site industriel n'a été recensé à proximité de l'ETS.

### **Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique a permis de mettre en évidence la présence, au droit de l'ETS, d'une nappe souterraine circulant dans les fractures et les fissures de la roche à grande profondeur (80 m). En raison du contexte géologique particulier, la profondeur de la nappe et son sens local d'écoulement sont difficiles à appréhender. Néanmoins, il est possible de déterminer le sens d'écoulement général des eaux souterraines ; lequel est globalement dirigé du nord-est vers le sud-ouest (en direction de la rivière du *Scorff*).

Par conséquent, les sites BRE5601228, BRE5600455 (ayant motivé le diagnostic) et l'ancienne station-service référencée BRE5601185 sont donc considérés en position d'amont hydraulique par rapport à l'ETS. La station-service référencée BRE5601170 et le dépôt de liquides inflammables référencé BRE5601180 sont situés en position aval hydraulique.

### **Influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une école primaire avec un logement de fonction mais sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont considérés :

- l'inhalation, dans les bâtiments, d'air susceptible d'être dégradé par les polluants volatils issus des sites BASIAS :

La présence des sites BRE5601228 et BRE5600455 (garage et station-service) en contiguïté et du site BASIAS BRE5601185 (station-service), à proximité immédiate de l'ETS ne permet pas d'écarter le risque d'un transfert de composés vers les lieux de vie de l'ETS via les eaux souterraines et les gaz du sol. Ce scénario est donc retenu.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole primaire privée Notre Dame Auxiliatrice \_ Région Bretagne \_  
Département du Morbihan \_Lanester (56)  
Note de Première Phase (NPP) N° 0561028N\_RNPP*

- l'ingestion de sols par les enfants :  
Il n'y a pas eu de superposition entre l'emprise de l'ETS et l'emprise des sites BASIAS. Aucune ancienne activité potentiellement émettrice de poussières susceptible d'influencer la qualité des sols superficiels de l'ETS n'a été recensée. Ce scénario n'est donc pas retenu.
- l'ingestion d'eau du robinet par les enfants :  
Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la qualité de l'eau du robinet ne peut être dégradée par d'éventuels transferts de polluants au travers des canalisations. Ce scénario n'est donc pas retenu.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école primaire privée Notre Dame Auxiliatrice (ETS n°0561028N) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (Phase 2)** à l'issue de la Phase 1.

Les milieux devant faire l'objet d'investigations sont les suivants :

- Au droit du bâtiment A : un prélèvement d'air du vide-sanitaire,
- Au droit du bâtiment B : un prélèvement d'air sous dalle,
- Au droit du bâtiment C : un prélèvement d'air du vide-sanitaire et un prélèvement d'air sous dalle,
- Au droit du bâtiment D : un prélèvement d'air sous dalle du sous-sol,
- Au droit de la bande de terre située au plus proche de l'ancien site BASIAS : un prélèvement de gaz des sols.

Pour chacun de ces prélèvements, les milieux de vie visés sont les salles de classe situées au rez-de-chaussée des bâtiments.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**